

Le 31 juillet 2020

Aux médecins libéraux de Bretagne

Docteurs,

Depuis le début de la crise sanitaire, nous nous sommes collectivement mobilisés dans le cadre de la stratégie de dépistage et nous vous en remercions de nouveau.

Face à la recrudescence des cas de contamination en Bretagne, couplée, depuis l'arrêté du 24 juillet, à l'ouverture des tests à l'ensemble de la population, sans prescription médicale, la demande de tests diagnostiques RT PCR est amenée à fortement évoluer avec une augmentation prévisible du délai d'attente.

Dans ce cadre, et malgré la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs (personnels des laboratoires, IDEL, médecins, sapeurs-pompiers, protection civile, étudiants...), il apparaît indispensable de procéder à une **priorisation** dans la réalisation des prélèvements et analyses pour la détection du génome SARS-Cov-2.

La stratégie régionale repose ainsi sur trois publics devant être dépistés **en priorité** :

- 1. Les personnes « contact à risque » amenées à se faire dépister dans le cadre d'un contact tracing**, recensées dans « contact COVID »,
- 2. Les patients disposant d'une prescription médicale** pour lesquels vous identifiez un risque et **les personnes relevant de collectivités sensibles présentant une suspicion de COVID**, sur présentation d'un mail de leur direction d'établissement
- 3. Les populations dont le dépistage est rendu obligatoire** au regard du cadre réglementaire ou pour une raison sanitaire impérieuse : professionnels de santé, départs en avion, pré-hospitalisations, entrées et transferts en EHPAD, ...

Ainsi, si toute personne peut aujourd'hui se faire dépister, nous souhaitons que les patients que vous décidez d'orienter vers un dépistage soient pris en priorité. Munis d'une prescription médicale sur laquelle **il vous est demandé de souligner le caractère d'urgence**, vos patients feront partie des publics prioritaires pris en charge par les laboratoires et les sites de dépistage éphémères, type drive.

Il a été demandé aux laboratoires publics et privés d'organiser la prise de rendez-vous et l'accueil pour rendre effective cette prise en charge priorisée par un système de double flux de patients (créneaux horaires dédiés, file d'attente distincte...). Une organisation territoriale est également en cours de construction afin de mettre en place une continuité des dépistages y compris lors de la période estivale.

Pour ces situations prioritaires considérées comme plus urgentes, l'objectif reste de remettre les résultats des analyses en 24h (circuit court, sous-traitance avec les plateformes d'analyse...).

Veuillez recevoir, Docteurs, l'expression de notre considération distinguée,

Le Directeur Général de l'ARS Bretagne
Stéphane MULLIEZ

Le Président de l'URPS Médecins Bretagne
Dr Nikan MOHTADI

